



Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA PLP du 17 janvier 2019

Madame La Directrice Générale des Ressources Humaines,

Mesdames et messieurs les personnels de la DPE

Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

En préambule, nous tenons tout d'abord à vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'installation de cette CAPA réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Nous reviendrons d'abord sur ce scrutin, avant de vous dire dans quel état d'esprit les élus du SE-Unsa entendent investir le mandat qui leur a été donné par une part croissante des enseignants PLP. Enfin, nous concluons notre intervention sur notre appréciation du projet CAP 2022 qui mobilise notre syndicat, notre fédération et notre union contre des projets qui compromettent l'avenir de la Fonction Publique.

Les élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation est en hausse. Cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale.

Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.

Nous allons honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP. Pourquoi nous ont-ils transmis cette confiance ? Car nos collègues sont attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Leur boussole est la qualité du service public avec la défense du statut pour tout emploi à mission pérenne. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

L'UNSA réaffirme l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

L'UNSA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique. Elle rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité. Pour l'UNSA, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Ces annonces peuvent venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce que l'UNSA Éducation continuera de défendre dans toutes les instances.

Hélas le côté humain risque d'être rapidement mis à mal car la rafale de dossiers, nouvelles grilles horaires, nouvelles modalités pédagogiques, familles de métiers, nouveaux programmes, 3^{ème} prépa métiers, Bac pro GA, développement de l'apprentissage, modules de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle mis en place, sans dialogue social aboutira à encore plus de mal-être dans les salles des professeurs.

Pour le SE-Unsa, les PLP doivent être respectés et leur investissement reconnu. La mise en œuvre progressive de la réforme doit être envisagée en dégageant des moyens en temps de travail collectif.

A l'heure du dialogue de gestion sur les DGH par les chefs d'établissements de nos lycées professionnels, le SE UNSA dénonce cette carte scolaire en trompe l'œil où d'un côté on présente la création de moyens et de l'autre des postes sont supprimés pour les transformer en HSA. Ce tour de passe-passe générera encore plus de souffrances chez bon nombre de nos collègues. Afin de valoriser le travail des collègues, le SE UNSA demande une réelle revalorisation du point d'indice et non l'imposition de 2 heures supplémentaires qui est une mesure inégalitaire entre les enseignants. Par ailleurs, le SE-Unsa continue de revendiquer l'alignement de l'indemnité liée aux classes à examen (Iss voie pro) avec la pondération des LGT, plus juste et avantageuse. Nous demandons également la création d'une indemnité pour la prise en charge de la certification en CCF.

En conclusion, pour cette CAPA d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance.

